

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## TRAIL DES CHAMBARAN 2017

A compléter et à retourner avant le 01 septembre 2017, certificat médical ou licence et joindre un chèque d'engagement à l'ordre de : Varacieux Sports Loisirs,

adressé à : Trail des Chambaran – Varacieux Sports Loisirs

160 Chemin de la Perrolat

38470 Varacieux.

Tél : 04 76 64 27 49 / 06 71 44 76 38

E-mail: trailchambaran@gmail.com - Site Web: <http://trail-chambaran.sitego.fr/>

Nom ..... Prénom .....

Année de naissance .....

Sexe :  F  M

Adresse .....

Code postal..... Ville .....

Téléphone ..... e-mail .....

Participation aux frais d'organisation :

: 30 km – TRAIL des Chambaran : départ 8h30 - 11€ (17€ à partir du 30/08)

: 22 km - COURSE NATURE : départ 8h30 - 10€ (15€ à partir du 30/08)

: 11 km - COURSE NATURE : départ 8h30 - 8€ (12€ à partir du 30/08)

: 5 km - COURSE NATURE : départ 8h35 - 4€ (le jour même)

: 2,6 km - COURSE JEUNES : départ 10h45- 2€ (le jour même)

: 1,3 km – COURSE JEUNES : départ 10h45 – 2€ (le jour même)

: 0,9 km – COURSE JEUNES : départ 11h00– 2€ (le jour même)

: 10 km – } MARCHE : départ de 7H30 à 9H30 – 6€ (le jour même)

: 15 km – }

: REPAS : A partir de 11h30 – 13€

RESERVÉ ORGANISATION

NUMÉRO DOSSARD :

(règlement avec l'envoi du bulletin d'inscription).

### Licenciés

Club .....N° de licence .....

**(OBLIGATOIRE)** : joindre photocopie de votre licence 2016-2017)

**Non licenciés** : Joindre OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, établi par un médecin et datant de moins d'un an (photocopies acceptées)

### REGLEMENT

#### Article 1 : Organisation

Les épreuves sont organisées par l'association Varacieux Sport Loisirs.

#### Article 2 : Les épreuves

Le TRAIL DES CHAMBARAN se compose de 7 épreuves se déroulant le dimanche 03 septembre 2017, et réparties suivant les distances et les catégories.

- > Un TRAIL d'environ 30 km et d'environ 1100 m de dénivelée positive.
- > Une course nature d'environ 22 km et d'environ 800 m de dénivelée positive.
- > Une course nature d'environ 11 km et d'environ 500 m de dénivelée positive.
- > Une course nature d'environ 5 km et d'environ 200 m de dénivelée positive.
- > Une course de 2,4 km
- > Une course de 1,2 km
- > Une course de 0,9 km

#### Article 3 : Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions sont limitées à 300 participants et s'effectuent

> Par internet sur le site : <http://trail-chambaran.sitego.fr/> (Via le site L-Chrono), l'inscription ne sera validée qu'à la réception de la copie de la licence ou du certificat médical.

> Par courrier à l'adresse suivante : Trail des Chambaran, 160 Chemin de la Perrolat, 38470 Varacieux, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de Varacieux Sports Loisirs.

> Sur place, la clôture des inscriptions se fera jusqu'à 8h15 (trail, 22km, 11km et 5km), et les dossards sont à retirer le matin même de l'épreuve à partir de 7h15.

Une copie de la licence FFA ou d'un certificat médical précisant de manière explicite la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course sera demandé à chaque participant des différentes courses.

#### Article 4 : Horaires et tarifs

	Départ	Catégories *	Tarif	
Trail des Chambaran 30 km	8 h 30	M, S, E	11 €	Majoré de 5 €** à partir du 01/09
22 km	8 h 30	M, S, E, J, C	10 €	Majoré de 4 €** à partir du 01/09
11 km	8 h 30	M, S, E, J, C	8 €	Majoré de 3 €** à partir du 01/09
5 km	8 h 35	Mi, C, J	4 €	Sur place
2,6 km	10 h 45	B	3 €	Sur place
1,3 km	10 h 45	P	3 €	Sur place
0,9 km	11 h 00	EA	3 €	Sur place

\* : M=master, S=senior, E=espoir, J=junior, C=cadet, Mi=minime, B=benjamin, P=poussin, EA=éveil athlétique

\*\* : Le cachet de La Poste faisant foi.

#### Article 5 : Ravitaillement

Le trail des Chambaran est une épreuve en autosuffisance partielle.

- > 3 ravitaillements (solides et liquides) seront proposés sur le trail.
- > 2 ravitaillements (solides et liquides) seront proposés sur le 22 km.
- > 1 ravitaillement (solide et liquide) sera proposé sur les 11 km

#### Article 6 : Classements et récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie hommes et femmes seront récompensés.

Le chronométrage sera arrêté à partir de 13h00 (ce qui correspond à un temps de course de 4h30).

#### Article 7 : Challenge Chambaran - Vercors

Le trail 30 km et les courses 22 et 11 km font partie du **Challenge Chambaran – Vercors**.

Tous les détails sont à retrouver sur le site du Challenge : <http://www.challengetrails.fr/>

#### Article 8 : Balisage

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur. Il sera renforcé par des panneaux et un marquage au sol temporaire.

#### Article 9 : Obligations des participants

##### Respect de l'environnement

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore.

##### Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

##### Assistance aux autres concurrents

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour ne pas vous pénaliser. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours. Il dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

Les bicyclettes ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien.

#### Article 10 : Droits

Les participants reconnaissent à l'organisation du TRAIL des CHAMBARAN et à ses partenaires le droit de pratiquer toute forme de publicité et plus largement toute forme de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

#### Article 11 : Abandon

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche et restituer son dossard.

#### Article 12 : Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de FFBA (Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associative), pour la durée de l'évènement.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.